

# #11 Fiche Pharmacies



## Les dates à retenir

### > 01 septembre 2026

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

### > 01 septembre 2027

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

## Votre situation

### Qu'est-ce qui change pour ma pharmacie ?

#### > Clients entreprises

**(établissements de soins, autres professionnels) :** vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

#### > Clients particuliers :

vos ventes devront être déclarées automatiquement à l'administration via votre caisse (attention de bien vérifier la compatibilité de vos outils)

#### > Actes médicaux exonérés de TVA (article 261-4 du CGI) :

aucune obligation (sauf si vous avez opté pour la TVA)

## À savoir

### Points d'attention

#### > Acompte reçu d'un professionnel ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte.

#### > Client professionnel étranger ?

Pas de facture électronique obligatoire mais déclaration du montant des ventes via la plateforme.

#### > Plusieurs logiciels/caisses dans votre officine ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme.

#### > Prestations de services facturées ?

Vous devrez indiquer sur votre plateforme quand vous recevez le règlement.

## Concrètement

### > AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

### > APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Amélioration de la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

## À faire dès maintenant

#### > Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

#### > Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées par votre groupement ou syndicat professionnel
- Affichez le mode d'emploi près du comptoir

#### > Formez votre équipe

- Prévoyez 2h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Affichez le mode d'emploi près des caisses

#### > Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients professionnels